



Guide aux parents 2013-2014

Document
de référence
À CONSERVER



Table des matières

Bienvenue à la Commission scolaire de la Capitale!	3	Fermeture des établissements lors d'intempéries ou en cas de force majeure.	14
Carte géographique du territoire.	4	Application mobile.	14
Dates importantes.	6	Quelles sont les procédures d'admission et d'inscription?	15
Séances d'information et portes ouvertes	7	Service à la clientèle et processus de traitement d'une plainte	17
Le conseil des commissaires	7	Protecteur de l'élève	17
Place aux parents!	8	Offre de service de la formation professionnelle	18
Découvrez la vie scolaire à son meilleur!	10	Offre de service de la formation des adultes	19
Prenez la route des SARCA	11		
Comment fonctionnent les services de garde?	12		
Transport scolaire	13		



Bienvenue à la Commission scolaire de la Capitale!

Murielle Gingras
Présidente de la Commission scolaire

Pierre Lapointe
Directeur général de la Commission scolaire

Ce guide aux parents constitue un outil de référence qui vous sera utile tout au long de l'année.

Le guide aux parents constitue un outil de référence qui vous sera utile tout au long de l'année scolaire. À travers ces pages, vous pourrez consulter l'information concernant le tout nouveau Salon *Mon école, mon avenir*, découvrir une nouvelle façon de recevoir des alertes lors des fermetures d'établissements ou encore vous référer au processus de traitement d'une plainte en cas d'insatisfaction.

Soyez assurés que les membres du conseil des commissaires, l'équipe de la direction générale et tous les membres du personnel de la commission scolaire travaillent avec

compétence et coopération pour offrir à vos enfants des services éducatifs de qualité qui leur permettront de réussir leur projet de vie.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, une excellente année scolaire!

La présidente,

Murielle Gingras

Le directeur général,

Pierre Lapointe



Carte géographique

du territoire

ÉCOLES PRIMAIRES

SECTEUR DUBERGER

- 1 École de la Mosaïque
- 2 École Du Domaine
- 3 École Jean-XXIII

SECTEUR LES SAULES

- 4 École du Buisson
- 5 École Sainte-Monique
- 6 École des Écrivains

SECTEUR HAUTE-VILLE

- 7 École Anne-Hébert
- 8 École internationale de Saint-Sacrement
- 9 École Saint-Jean-Baptiste

SECTEUR VANIER

- 10 École Notre-Dame-du-Canada
- 11 École Sans-Frontière

SECTEUR CENTRE-VILLE

- 12 École Saint-Malo
- 13 École Marguerite-Bourgeoys
- 14 École Sacré-Cœur

SECTEUR LIMOILLOU/NORD-EST

- 15 École Saint-Paul-Apôtre
- 16 École Saint-Albert-le-Grand
- 17 École Sainte-Odile

SECTEUR LIMOILLOU/NORD

- 18 École Dominique-Savio
- 19 École des Jeunes-du-Monde

SECTEUR LIMOILLOU/SUD-OUEST

- 20 École des Berges
- 21 École Saint-Fidèle
- 22 École de la Grande-Hermine

SECTEUR EST

- 23 École de l'Accueil
- 24 École du Beau-Séjour
- 25 École du Vignoble
- 26 École Saint-Bernard



CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 Centre de formation professionnelle de Limoilou
- 2 Centre de formation professionnelle de Neufchâtel
- 3 Centre de formation professionnelle de Québec
- 4 Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer
- 5 École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay
- 6 École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (EMOICQ)
- 7 École hôtelière de la Capitale

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

- 1 Centre Louis-Joliet
- 2 Centre Saint-Louis

ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE À MANDAT RÉGIONAL

- 1 École régionale des Quatre-Saisons

ÉCOLES SECONDAIRES

- 1 École Boudreau
- 2 École Cardinal-Roy
- 3 École Jean-de-Brébeuf
- 4 École Joseph-François-Perrault
- 5 École secondaire de la Cité
- 6 École secondaire de Neufchâtel
- 7 École secondaire l'Odyssee
- 8 École secondaire La Camaradière
- 9 École secondaire Roger-Comtois
- 10 École Saint-Denys-Garneau
- 11 École secondaire Vanier

- 27 École Les Prés-Verts
- 28 École de l'Escabelle
- 29 École de l'Apprenti-Sage

SECTEUR CENTRE

- 30 École de Château-d'Eau
- 31 École de La Source
- 32 École de l'Aventure
- 33 École de l'Arc-en-Ciel
- 34 École de La Chaumière
- 35 École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges
- 36 École Saint-Claude

SECTEUR OUEST

- 37 École de La Chanterelle
- 38 École Jules-Émond
- 39 École Amédée-Boutin
- 40 École du Val-Joli
- 41 École à l'Orée-des-Bois

SECTEUR NORD

- 42 École du Joli-Bois
- 43 École Alexander-Wolff

SECTEUR SAINTE-CATHERINE

- 44 École Jacques-Cartier

Dates importantes

Rentrée scolaire	29 août 2013
Congé de la Fête du travail	2 septembre 2013
Journées pédagogiques fixes avant Noël (primaire et secondaire)	20 septembre, 11 octobre, 15 novembre 2013 *
Congé de l'Action de grâce	14 octobre 2013
Vacances de Noël	du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014
Journées pédagogiques fixes après Noël (primaire et secondaire)	6 janvier, 10 février, 25 avril, 16 mai 2014 *
Inscription scolaire pour le préscolaire, le primaire et la 1 ^{re} secondaire	du 12 au 21 février 2014
Inscription scolaire pour la 2 ^e à la 5 ^e secondaire	du 10 au 14 mars 2014
Semaine de relâche	du 3 au 7 mars 2014
Congé de Pâques	18 et 21 avril 2014
Congé de la Journée nationale des patriotes	19 mai 2014
Fin de l'année scolaire	23 juin 2014

* S'ajoutent six journées pédagogiques mobiles à déterminer par chaque école, dont trois constituent une réserve pour les fermetures d'écoles en cas de force majeure.



Séances d'information

École Cardinal-Roy :

secteur général mercredi 23 octobre 2013, à 19 h

secteur Sports-Arts-Études mercredi 16 octobre 2013, à 19 h

École secondaire Vanier Accueil personnalisé des élèves
des écoles primaires avoisinantes

Portes ouvertes

École secondaire de la Cité jeudi 10 octobre 2013, de 19 h à 21 h

École secondaire de Neufchâtel samedi 19 octobre 2013, de 9 h 30 à 13 h

École Jean-de-Brébeuf mercredi 16 octobre 2013, à 18 h 30

École Joseph-François-Perrault samedi 26 octobre 2013, de 13 h à 16 h

École secondaire La Camaradière samedi 26 octobre 2013, de 13 h 30 à 16 h

École secondaire l'Odyssée samedi 26 octobre 2013, de 10 h à 13 h

École secondaire Roger-Comtois samedi 19 octobre 2013, de 13 h à 16 h

École Saint-Denis-Garneau jeudi 17 octobre 2013, de 18 h à 19 h 30

Présidente

Murielle Gingras

Vice-président

Marc Bergeron

Le conseil des commissaires

Le conseil des commissaires détermine les orientations et les priorités de la commission scolaire, adopte les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime du respect des lois et des règlements.

La Commission scolaire de la Capitale compte 25 commissaires élus, représentant chacun une circonscription, auxquels s'ajoutent deux commissaires choisis parmi les membres du comité de parents, l'un représentant les écoles primaires et l'autre les écoles secondaires.

Séances régulières du conseil des commissaires

Ces séances sont publiques et se tiennent à 19 h 30, au centre administratif de la commission scolaire, situé au 1900, rue Côté. Les personnes qui désirent prendre la parole lors de la période de questions réservée au public doivent s'inscrire avant l'ouverture de la séance.

Les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des réunions sont disponibles sur le site internet à la section « Notre organisation », sous l'onglet « **Conseil des commissaires** ».

- 20 août 2013
- 17 septembre 2013
- 15 octobre 2013
- 19 novembre 2013
- 10 décembre 2013
- 21 janvier 2014
- 18 février 2014
- 18 mars 2014
- 15 avril 2014
- 6 mai 2014
- 20 mai 2014
- 17 juin 2014



Place aux parents!

Les parents peuvent faire valoir leurs points de vue et participer à la vie scolaire en s'impliquant au sein d'un des comités ou instances suivants.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement se prononce sur des enjeux importants pour l'école : projet éducatif, plan de réussite, temps alloué aux matières, règles de conduite et mesures de sécurité, budget, etc. Les membres du conseil d'établissement sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre.

Organisme de participation des parents

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre, les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents (OPP). Les parents membres d'un OPP s'engagent dans le projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Ce comité a pour mandat de donner son avis sur la Politique d'organisation des services éducatifs complémentaires offerts aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la commission scolaire et sur l'affectation des ressources financières. Il est aussi invité à donner son avis sur l'application des plans d'intervention élaborés par le personnel du secteur de l'adaptation scolaire.



Comité de parents

Le comité de parents, formé d'un représentant élu par l'assemblée des parents de chaque école, représente les intérêts des parents auprès de la commission scolaire. Le comité est consulté sur différentes questions importantes, dont le plan stratégique de la commission scolaire et la répartition des services éducatifs entre les écoles ou les principes de répartition budgétaire entre celles-ci.

Conseil des commissaires

Les membres du comité de parents élisent, parmi eux, deux commissaires représentant les parents, l'un pour le primaire et l'autre pour le secondaire. Ces deux parents siègent au conseil des commissaires et au comité exécutif de la commission scolaire.

Séances régulières du comité de parents

Les séances régulières du comité de parents sont publiques et se tiennent dès 19 h 30 à l'école Cardinal-Roy, située au 50, rue du Cardinal-Maurice-Roy. Les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'inscrire avant l'ouverture de la séance.

- 2 octobre 2013
(Assemblée d'élections)
- 26 février 2014
- 23 octobre 2013
- 26 mars 2014
- 27 novembre 2013
- 23 avril 2014
- 18 décembre 2013
- 28 mai 2014
- 29 janvier 2014
- 18 juin 2014



Découvrez la vie scolaire à son meilleur !

Dans notre volonté de soutenir les efforts visant à assurer une information régulière et une communication auprès des parents, de même que pour faire rayonner l'énergie, la passion et les projets qui animent nos écoles publiques, nous vous encourageons à vous abonner à **l'infolettre de la Commission scolaire de la Capitale** et à consulter l'**Agenda des événements**.

L'infolettre vous invite, tout au plus une dizaine de fois par année scolaire, à consulter sur notre site internet, nos nouvelles publications comme le journal *L'informateur*. Notez qu'il est possible de vous désabonner lors de chaque envoi.

Vous voulez découvrir les réussites de nos écoles, connaître des élèves remarquables, lire des projets originaux et constater la passion qui anime le personnel enseignant, inscrivez-vous à l'infolettre !

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la **page d'accueil** du site cscapitale.qc.ca et remplissez le formulaire d'abonnement en cliquant sur « **INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE** ».

Ne manquez plus les événements de la vie scolaire !

Tout au long de l'année, les élèves et le personnel des différents établissements mettent sur pied des événements à caractère culturel, sportif ou communautaire. Ces événements qui jalonnent l'année témoignent d'une vie scolaire animée, de l'engagement des élèves et de leur talent dans différents domaines. Afin de profiter de ces activités, consultez l'**Agenda des événements** en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commission scolaire.



Prenez la route des SARCA...

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

Pour améliorer votre situation personnelle et professionnelle

Pour qui?

- Personnes âgées de 16 ans et plus (au 30 juin de l'année scolaire précédente) qui ne fréquentent pas l'école
- Sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles

Pourquoi?

- Faire le point sur sa situation
- Planifier un retour aux études
- Organiser un retour sur le marché du travail
- Réaliser un projet personnel

L'équipe des SARCA vous offre un soutien personnalisé :

- Un bilan de vos expériences de vie
- De l'information sur les métiers
- De l'information sur les programmes de formation
- Une référence vers des services

L'équipe des SARCA est là :

- Pour vous écouter
- Pour vous aider à réaliser votre projet
- Pour vous diriger vers les bonnes ressources
- Pour vous accompagner tout au long de votre démarche

Prenez un rendez-vous avec nos conseillers. Les services sont gratuits.

**Un seul numéro :
418 686-4040, poste 6399**

Deux endroits pour nous rencontrer :

Secteur Loretteville
262, rue Racine, Québec

Secteur Limoilou
1201, rue de la Pointe-aux-Lièvres, Québec

bonasavoir.ca
sarca@cscapitale.qc.ca

C'EST BON À SAVOIR

SERVICE DE
L'ÉDUCATION
DES ADULTES



Comment fonctionnent les services de garde ?

La commission scolaire offre des services de garde en milieu scolaire dans tous ses établissements d'enseignement primaire.

La période d'ouverture des services de garde en milieu scolaire couvre les journées de classe du calendrier scolaire, en dehors des heures d'enseignement : le matin (avant la classe), le midi et l'après-midi (après la classe). Ils sont aussi offerts pendant les journées pédagogiques et en fonction des besoins du milieu, durant la semaine de relâche.

Dans le cadre du projet éducatif de l'école, le service de garde a la mission suivante :

SOUTENIR l'enfant dans son développement :

- en collaborant avec la famille et l'école ;
- en respectant ses besoins ;
- en offrant un service de qualité garantissant sa santé, sa sécurité et son bien-être.

SOCIALISER l'enfant :

- en le respectant dans son milieu ;
- en stimulant son sentiment d'appartenance ;
- en visant le développement de ses habiletés sociales ;
- en lui apprenant le partage et la vie en collectivité.

DÉVELOPPER l'enfant :

- en respectant ses besoins et en tenant compte de son développement global ;
- en privilégiant le jeu comme un de ses moyens d'apprentissage ;
- en stimulant sa créativité, son autonomie et le développement de ses compétences ;
- en l'inscrivant au cœur de la mission éducative de l'école.

Chaque service de garde établit son programme d'activités en tenant compte de ces trois objectifs. Les activités sont dirigées par des équipes d'éducateurs et d'éducatrices qui ont à cœur le bien-être de l'enfant et qui, grâce à des formations offertes par la commission scolaire, peuvent actualiser leurs méthodes de travail. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.



Transport scolaire

Chaque année, la Commission scolaire de la Capitale transporte en toute sécurité plus de 10 025 élèves. C'est plus d'une centaine de véhicules qui parcourent 11 877 km par jour, soit plus de 2 137 860 km par année.

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves suivants :

- l'élève du **préscolaire** qui réside* à une distance supérieure à **800 mètres** ;
- l'élève du **primaire** qui réside* à une distance supérieure à **1,6 kilomètre** ;
- l'élève du **secondaire** qui réside* à une distance supérieure à **2 kilomètres** ;
- l'élève qui doit emprunter une **zone considérée à risque** (lorsque plusieurs des facteurs suivants sont présents : la vitesse, la densité de la circulation, le degré de visibilité, l'absence de trottoir, l'absence de feux de circulation pour véhicules et piétons) ;
- l'élève du préscolaire, du primaire et du secondaire **ayant besoin d'un transport adapté** et celui qui détient un **certificat médical** accepté par la commission scolaire.

Les parents d'élèves n'ayant pas droit au transport scolaire peuvent soumettre une demande. S'il reste des places, il est possible de profiter du service au prix de 165 \$ (260 \$ pour deux enfants et plus).

* L'admissibilité au transport est déterminée en fonction de l'adresse principale de l'élève, située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, il revient aux parents de choisir une seule adresse pour l'élève.

Transport du midi

Le transport du midi est offert au prix de 165 \$ (260 \$ pour deux enfants et plus).

Pour signaler un problème, appelez le 418 525- 8121.

Pour connaître la Politique relative à l'organisation du transport scolaire de la commission scolaire, consultez le cscapitale.qc.ca à la section « Notre organisation » sous l'onglet « Politiques et règlements ».

Fermeture des établissements

LORS D'INTEMPÉRIES OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

Afin d'assurer la sécurité des élèves, il arrive que la commission scolaire doit prendre la décision de fermer un ou des établissements, lors d'intempéries ou en cas de force majeure (panne électrique, problème de chauffage, etc.). L'information est donc rapidement disponible sur la page d'accueil de son site internet **cscapitale.qc.ca**, par téléphone au **418 686-4040** en plus d'être transmise aux stations radiophoniques et aux stations de télévision locales.

Veuillez noter qu'il appartient au parent, s'il juge que toutes les conditions de sécurité ne sont pas présentes, de garder l'enfant à la maison, et ce, même si la commission scolaire n'annonce pas la fermeture de ses établissements.

- Lors d'une **fermeture avant le début des classes, les services de garde sont également fermés**. La commission scolaire diffuse l'information vers **6 h**.
- Lors d'une **fermeture en cours d'avant-midi***, **les services de garde demeurent ouverts** en fonction des modalités

établies par chaque service de garde. La commission scolaire diffuse l'information **entre 9 h et 9 h 30**.

- Lors d'une **fermeture en cours d'après-midi***, **les services de garde demeurent ouverts** en fonction des modalités établies par chaque service de garde. La commission scolaire diffuse l'information entre **13 h 45 et 14 h**.
- Lors d'une fermeture en soirée (centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes), la commission scolaire diffuse l'information vers **14 h**.
- La décision de fermer les établissements s'applique également aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Dans tous les cas, la décision vise à assurer la sécurité des élèves.

** En cas de fermeture en cours de journée, les membres du personnel des écoles et du secteur du transport seront présents et assureront la sécurité des élèves.*

Application mobile NOUVEAU!

COMMENT RECEVOIR LES ALERTES DE FERMETURES SUR VOTRE TÉLÉPHONE INTELLIGENT?

Il est maintenant possible de recevoir les alertes de fermeture d'école sur votre téléphone intelligent grâce à la nouvelle application mobile **Commission scolaire de la Capitale mobile**. Grâce à cette application **gratuite**, vous pourrez :

- recevoir des nouvelles de la commission scolaire lors de situations urgentes ou de dernière minute comme les avis de fermeture lors des tempêtes de neige ou en cas de force majeure, les périodes d'inscription et autres informations pertinentes;
- recevoir des avis divers de l'école primaire, secondaire, du centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes de votre choix;

- profiter des outils de votre appareil intelligent pour joindre facilement par téléphone ou par courriel votre établissement scolaire;
- localiser rapidement le parcours routier vers un établissement scolaire.

Pour recevoir les alertes, téléchargez l'application Commission scolaire de la Capitale mobile sur l'App Store ou sur Google play.



Quelles sont les procédures d'admission et d'inscription?

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS

du 12 au 21 février 2014 pour le préscolaire, le primaire et la 1^{re} secondaire
du 10 au 14 mars 2014 pour la 2^e à la 5^e secondaire

Aux fins de l'obtention de la gratuité scolaire, en plus du document habituel de l'État civil pour les nouveaux élèves, les parents doivent attester leur résidence au Québec au moyen d'un des documents suivants :

- la copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- un relevé d'emploi (relevé 1);
- un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- une facture d'un organisme reconnu tel que Hydro-Québec, une compagnie de téléphone où figurent le nom et l'adresse du parent;

ou

- possibilité de présenter le permis de conduire au Québec.

Pour les élèves qui fréquentent déjà une de nos écoles et qui poursuivront au primaire ou en 1^{re} secondaire l'an prochain :

Ces élèves recevront en classe un formulaire personnalisé. Les parents devront valider les informations contenues dans le formulaire, le remplir, le signer et le retourner à l'école avant la date indiquée.

Pour les élèves qui poursuivront en 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e secondaire :

Le formulaire d'inscription sera transmis avec le formulaire « Choix de cours » pendant la période du 10 au 14 mars 2014.

Pour les élèves qui fréquenteront le préscolaire 5 ans (maternelle) :

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin avec l'**original** du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil¹. Le carnet de santé est également requis.

NOTE IMPORTANTE

Certaines écoles fixent une journée spéciale pour accueillir parents et enfants. Pour connaître cette journée, communiquez avec l'école de votre quartier.

Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire de la commission scolaire :

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin, durant la période d'inscription mentionnée plus haut, avec l'original du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil¹ et le dernier bulletin de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

¹ Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :

Directeur de l'État civil
2535, boulevard Laurier (rez-de-chaussée)
Québec (Québec) G1V 5C5
Téléphone : 418 644-4545
etatcivil.gouv.qc.ca

Ententes de scolarisation

Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire de la Commission scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles :	▶	Les parents de ces élèves devront se procurer à l'école de leur quartier, durant la période d'inscription, le formulaire « Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure » de même que le formulaire d'admission et d'inscription.
Pour les élèves qui résident sur le territoire de la Commission scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles :	▶	
Pour les élèves qui font déjà l'objet d'une entente de scolarisation au cours de la présente année scolaire :	▶	L'école fréquentée indiquera la procédure à suivre afin de renouveler cette entente.

Renseignements supplémentaires : communiquez avec le secrétariat de l'école de votre quartier.

Vous ne savez pas quelle est l'école de votre quartier ? Communiquez avec le service de l'organisation scolaire au **418 686-4040, poste 2210**.

Choix d'une autre école

Les parents des élèves du préscolaire 5 ans et du primaire peuvent choisir une école de la commission scolaire autre que celle de leur bassin, **à la condition que des places soient disponibles dans l'école choisie**. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande **au moment de l'inscription à la section « Choix d'école » du formulaire**. Les parents des élèves du secondaire doivent compléter la demande d'inscription dans une école secondaire autre que celle du bassin d'alimentation, disponible à l'école ou sur le site internet au **www.cscapitale.qc.ca/parents-eleves/inscriptions-scolaires.asp**. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la *Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* en vigueur à la Commission scolaire de la Capitale et que vous pouvez consulter sur notre site internet au **www.cscapitale.qc.ca/organisation/politiques-reglements.asp**

Transport scolaire

Conformément à la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire*, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire.

L'âge d'admission

L'âge d'admission est fixé à 5 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2013 pour les élèves du préscolaire et à 6 ans avant le 1^{er} octobre 2013 pour les élèves du primaire. Il est possible de demander une dérogation à l'âge d'admission. Une telle

demande concerne des cas exceptionnels pour des enfants considérés comme particulièrement aptes à la scolarisation. La direction de l'école transmettra aux parents qui le désirent les documents concernant les procédures à suivre pour une demande de dérogation.

Service de garde

Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi et du soir. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.

Préscolaire 4 ans à mi-temps

La Commission scolaire de la Capitale offre des services aux enfants âgés de 4 ans résidant sur le territoire des écoles Notre-Dame-du-Canada, Sans-Frontière, Saint-Malo, Marguerite-Bourgeoys, Sacré-Cœur, Saint-Albert-le-Grand, Dominique-Savio, des Jeunes-du-Monde, des Berges et de la Grande-Hermine. Les activités sont offertes à raison de 5 demi-journées par semaine. **Les places sont réservées aux élèves des écoles mentionnées**. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec l'école de votre quartier.

Préscolaire 4 ans à temps plein

Sous réserve de la prolongation du projet pilote du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année 2014-2015, un groupe de 18 élèves sera formé à l'école Sans-Frontière pour la clientèle de son bassin qui répond aux critères prescrits par le MELS, c'est-à-dire que les élèves doivent résider dans une unité de peuplement, soit avoir un code postal ayant un indice de défavorisation 9 ou 10. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec votre école de quartier.

Service à la clientèle et processus de traitement d'une plainte

Soucieuse d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, la Commission scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue, voici les étapes à suivre dans l'ordre :

Étape 1 Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.

Étape 2 Communiquer avec la direction de l'école ou de l'unité administrative concernée.

Étape 3 Formuler une plainte au secrétaire général de la commission scolaire et, si nécessaire, demander une révision de la décision.

Étape 4 Formuler une plainte au protecteur de l'élève. Adressez votre requête à **M. Paul Labrecque**, protecteur de l'élève, par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca, par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou par voie postale à Protecteur de l'élève, Commission scolaire de la Capitale, 1900 rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5.

Pour obtenir plus d'information sur le processus de règlement d'une plainte, consultez la section **Processus de plainte** au cscapitale.qc.ca ou joindre le 418 686-4040, poste 2100.

Protecteur de l'élève

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Capitale met à la disposition de sa clientèle les services d'un protecteur de l'élève.

Qu'est-ce qu'un protecteur de l'élève et quel est son rôle ?

Le protecteur de l'élève est une personne indépendante et impartiale, qui ne peut être un commissaire ou un employé de la commission scolaire. Cette personne est nommée par le conseil des commissaires. Son rôle est celui d'un médiateur, d'un accompagnateur. Elle écoute, informe et dirige les plaignants dans leur processus de résolution d'une situation non résolue.

Le mandat du protecteur de l'élève consiste à recevoir et à traiter une plainte d'un élève ou d'un parent qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen. Selon le *Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la commission scolaire, le protecteur de l'élève intervient **à la fin du processus** lorsque toutes les étapes de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste.

Pour connaître le règlement sur la procédure d'examen d'une plainte de la commission scolaire, consultez le cscapitale.qc.ca à la section **Processus de plainte**.



Offre de service de la formation professionnelle

7 CENTRES DE FORMATION

66 PROGRAMMES

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Alimentation - Restauration - Tourisme
- Coiffure - Esthétique
- Cuir - Textile - Habillement
- Ébénisterie - Finition de meubles
- Électrotechnique
- Entretien d'équipement motorisé
- Environnement et aménagement du territoire
- Fabrication mécanique
- Foresterie
- Mécanique de bâtiment (chauffage et réfrigération)
- Mécanique d'entretien
- Métallurgie
- Métiers de la construction
- Secrétariat - Comptabilité
- Services sociaux, éducatifs et juridiques

moi. ma vie. mon **métier.**

maviemonmetier.ca



Offre de service de la formation des adultes

3 CENTRES DE FORMATION

Le jour ou le soir,
à temps plein ou à temps partiel.

Vous pouvez apprendre seul,
en groupe ou à distance

- Pour terminer vos études secondaires
- Pour compléter des préalables pour la formation professionnelle, le collégial ou l'université
- Pour apprendre le français afin de favoriser une meilleure intégration à la société québécoise (au centre Louis-Jolliet)
- Pour apprendre un métier en quelques mois (aux centres Louis-Jolliet et Saint-Louis)

Pour d'autres informations, consultez
le site internet **C'est bon à savoir** au
bonasavoir.ca

C'EST BON À SAVOIR

SERVICE DE
L'ÉDUCATION
DES ADULTES



Salon

mon
école
mon
Avenir

Commission scolaire
de la Capitale

Viens y découvrir
les programmes
de formation,
rencontrer le personnel
des écoles, assister à
des conférences,
trouver les réponses
à tes questions!

DIMANCHE

6 OCTOBRE

2013

DE 9 H À 15 H
École secondaire

La Camaradière

3400, boulevard Neuvialle

cscapitale.qc.ca

LE SECONDAIRE PUBLIC
LA BONNE ÉCOLE

Commission scolaire de la Capitale

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5
Téléphone : 418 686-4040

